22 - CP DU 21/11/2022 - FAPA35 INVESTISSEMENT AAP IAE 2022

Assemblée départementale

Date du vote : 21-11-2022		Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote
	Dossiers de l'	édition
Objet:	AID01839	22 - I - FAPA35 - ETUDES ET CHANTIERS
	AID01840	22 - I - FAPA35 - AIS GARAGE SOLIDAIRE
	AID01841	22 - I - FAPA35 - TROCABI
	AID01842	22 - I - FAPA35 - FORT ST PERE - VILLE DE ST PERE MARC EN POULET
	AID01843	22 - I - FAPA35 - EMMAUS FOUGERES
	AID01850	22 - I - FAPA - EUREKA EMPLOIS SERVICES
	AID01851	22 - I - FAPA35 - COMPAGNONS BATISSEURS DE BRETAGNE
	AID01852	22 - I - FAPA35 - PASS EMPLOI
Observation:	AID01853	22 - I - FAPA35 - ASFAD
	AID01854	22 - I - FAPA35 - ESPACE EMPLOI - JARDIN DU BREIL
	AID01855	2 - I - FAPA35 - AIM LE LIEN
	AID01856	22 - I - FAPA35 - AIDE EMPLOI SERVICES
	AID01857	22 - I - FAPA35 - LA FEDE
	AID01858	22 - I - FAPA35 - AIPF ASSOCIATION INTERMEDIAIRE DU PAYS DE FOUGERES
	AID01859	22 - I - FAPA35 - MODE D'EMPLOIS
	AID01860	22 - I - FAPA35 - ILOZ
	AID01861	22 - I - FAPA35 - EBS LE RELAIS BRETAGNE
	AID01862	22 - I - FAPA35 - LE RELAIS POUR L'EMPLOI - TRAVAUX BATIMENTS
	AID01863	22 - I - FAPA35 - ILLE ET DEVELOPPEMENT
	AID01864	22 - I - FAPA35 - OCITO
	AID01865	22 - I - FAPA35 - FOUGERES SOLIDARITE
	AID01866	22 - I - FAPA35 - LE RELAIS POUR L'EMPLOI - EQUIPEMENTS MATERIELS
	Nom	bre de dossiers 22

Nombre de dossier : 22

Dossiers non examinés en commission pour avis

PLAN DE RELANCE COVID 19 - Investissement

IMPUTATION:

PROJET:

Nature de la subvention :



SAINT PERE MARC EN POULET

2022

MAIRIE Le Bourg 35430 SAINT PERE

COM35306 - D3535306 - AID01842

Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Quantité	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Non examiné en commission pour avis	Décision
Departement ille et vilaine	Mandataire - Saint pere marc en poulet	renouvellement du matériel de menuiseries et d'espaces verts afin d'alléger la pénibilité du travail des salariés et de renforcer leur sécurité		FORFAITAIRE	2 700,00 €	2 700,00 €		

PROJET: INSERTION

Nature de la subvention :



AIDE INTERVENTION DEMANDEURS D'EMPLOI

2022

rue du Tribunal 35600 REDON FRANCE

ASO00549 - D352291 - AID01856

	Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Quantité	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Non examiné en commission pour avis	Décision
]	Departement ille et vilaine	Mandataire - Aide intervention demandeurs d'emploi	renouvellement du parc informatique		FORFAITAIRE	3 000,00 €	3 000,00 €		

Nombre de dossier : 22



ASSOCIATION ASFAD

2022

146D rue de Lorient CS 64418 35044 RENNES CEDEX

ASO00341 - D355657 - AID01853

Departement ille et vilaine Mandataire - Association asfad achat d'un véhicule électrique et d'un sèche-linge FORFAITAIRE 6 173,00 € 6 173,00 €	Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Quantité	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Non examiné en commission pour avis	Décision
	Departement ille et vilaine		1		FORFAITAIRE	6 173,00 €	6 173,00 €		



Association Emmaüs Fougères

Ferme de Paron 35300 Fougères

ASO00304 - D3539447 - AID01843

Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Quantité	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Non examiné en commission pour avis	Décision
Departement ille et vilaine	Mandataire - Association emmaüs fougères	acquisition d'un camion et l'achat de materiels informatiques		FORFAITAIRE	12 217,00 €	12 217,00 €		



ASSOCIATION ESPACE EMPLOI

2022

2022

Place du Général de Gaulle 35740 PACE

ASO00284 - D3531760 - AID01854

Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Quantité	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Non examiné en commission pour avis	Décision
Departement ille et vilaine	Mandataire - Association espace emploi	suite à la construction d'un hangar agricole		FORFAITAIRE	20 000,00 €	20 000,00 €		



Association Etudes et Chantiers

2022

1 allée de l'Enclos 35132 VEZIN LE COQUET

ADV00152 - D3538400 - AID01839

Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Quantité	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Non examiné en commission pour avis	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Association etudes et chantiers	aménagement de nouveaux locaux suite au déménagement sur le chantier des mines de la Bruz		FORFAITAIRE	14 100,00 €	14 100,00 €		
Association Foug	Association Fougères Solidarité							



Association Fougères Solidarité

1 Bd de Groslay Rennes 35000 FOUGERES

ASO00388 - D3536932 - AID01865

Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Quantité	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Non examiné en commission pour avis	Décision
Departement ille et vilaine	Mandataire - Association fougères solidarité	achat de véhicules		FORFAITAIRE	29 700,00 €	29 700,00 €		

Nombre de dossier : 22



Association Ille et Développement

2022

PLACE DES HALLES 35250 ST AUBIN D'AUBIGNE

ASO00338 - D3529644 - AID01863

Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Quantité	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Non examiné en commission pour avis	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Association ille et développement	achat de matériel d'entretien des espaces verts		FORFAITAIRE	5 612,00 €	5 612,00 €		
A CCC CT A TITO A L		OUTTO O DE LED OD E						



ASSOCIATION INTERMEDIAIRE DU COGLAIS OCITO

2022

Maison du Coglais 5 Rue du Général DE GAULLE 35460 MAEN ROCH

ASO00776 - D3561580 - AID01864

Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Quantité	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Non examiné en commission pour avis	Décision
Departement ille et vilaine	Mandataire - Association intermediaire du coglais ocito	achat de mobilier		FORFAITAIRE	1 286,00 €	1 286,00 €		



ASSOCIATION INTERMEDIAIRE DU PAYS DE FOUGERES

2022

Avenue Georges Pompidou 35300 FOUGERES

ASO00761 - - AID01858

Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Quantité	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Non examiné en commission pour avis	Décision
Departement ille et vilaine	Mandataire - Association intermediaire du pays de fougeres	achat de véhicules		FORFAITAIRE	20 000,00 €	20 000,00 €		



ASSOCIATION INTERMEDIAIRE MALOUINE - AIM LE LIEN

2022

40 BIS SQUARE DES CARAIBES 35400 SAINT MALO

ASO00684 - D3560812 - AID01855

Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Quantité	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Non examiné en commission pour avis	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Association intermediaire malouine - aim le lien	acquisitions d'équipements informatiques		FORFAITAIRE	2 000,00 €	2 000,00 €		



Association mode d'emplois

2022

17 de l'Hôtel de ville 35470 BAIN DE BRETAGNE

ASO00266 - D3534307 - AID01859

Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Quantité	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Non examiné en commission pour avis	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Association mode d'emplois	achat de matériels et l'aménagement des nouveaux locaux		FORFAITAIRE	10 754,00 €	10 754,00 €		

Nombre de dossier : 22



ASSOCIATION PASS EMPLOI

2022

VILLAGE DES ENTREPRISES 13 RUE CLAUDE BERNARD 35400 SAINT MALO

AAE00145 - D35116491 - AID01852

Departement ille et vilaine Mandataire - Association pass emploi achat d'un véhicule supplémentaire et de matériel FORFAITAIRE 15 332,00 € 15 332,00 €	Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Quantité	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Non examiné en commission pour avis	Décision
	Departement ille et vilaine		1.1		FORFAITAIRE	15 332,00 €	15 332,00 €		



ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALE 35

2022

43. Rue de Redon 35000 RENNES

ASO00020 - D354035 - AID01840

Localisa	ation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Quantité	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Non examiné en commission pour avis	Décision
Departeme	ent ille et vilaine	Mandataire - Association pour l'insertion sociale 35	participation aux surcoûts des travaux et aménagement du garage solidaire de Betton		FORFAITAIRE	40 000,00 €	40 000,00 €		



COMPAGNONS BATISSEURS DE BRETAGNE

2022

2022

2022

22, rue Donelière 35000 RENNES CEDEX

ASO00212 - D3537244 - AID01851

Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Quantité	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Non examiné en commission pour avis	Décision
Departement ille et vilaine	Mandataire - Compagnons batisseurs de bretagne	achat d'un véhicule utilitaire et du matériel		FORFAITAIRE	15 700,00 €	15 700,00 €		



EUREKA EMPLOIS SERVICES

4 Place du tribunal BP 56234 35162 MONTFORT SUR MEU

ASO00329 - D352448 - AID01850

Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Quantité	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Non examiné en commission pour avis	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Eureka emplois services	acquisition pour l'achat d'un véhicule		FORFAITAIRE	16 400,00 €	16 400,00 €		



FED. ANIMATION RURALE PAYS DE VILAINE - REDON

ASP00970 - D3548524 - AID01857

5 RUE JACQUES PRADO 35600 REDON

Localisation - DGF 2022 **Intervenants** Objet de la demande Quantité Dép. retenues Subv. sollicitée Subv. prévue Non examiné en commission pour avis Décision achat d'un véhicule et de matériel **FORFAITAIRE** 21 600,00 € 21 600,00 € Departement ille et vilaine **Mandataire** - Fed. animation rurale pays de vilaine - redon

Nombre de dossier : 22



ILOZ - MAISON DE SERVICES ET DE L'EMPLOI DU PAYS DE PIPRIAC

2022

36 Rue de l¿Avenir Bâtiment Pipriac Communauté 35550 Pipriac

AEF00031 - D356297 - AID01860

Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Quantité	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Non examiné en commission pour avis	Décision
Departement ille et vilaine	Mandataire - Iloz - maison de services et de l'emploi du pays de pipriac	pérennisation de l'activité chantier en renouvelant différents équipements		FORFAITAIRE	7 940,00 €	7 940,00 €		



LE RELAIS

2022

6 RUE Louis Pasteur 35240 Retiers

ASO00522 - D3542671 - AID01862

Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Quantité	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Non examiné en commission pour avis	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Le relais	création d'espaces de travail et aménagements		FORFAITAIRE	17 000,00 €	17 000,00 €		



LE RELAIS

2022

6 RUE Louis Pasteur 35240 Retiers

ASO00522 - D3542671 - AID01866

Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Quantité	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Non examiné en commission pour avis	Décision	
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Le relais	équipement de matériels informatiques et de maintenance		FORFAITAIRE	17 000,00 €	17 000,00 €			



LE RELAIS BRETAGNE SCOP ARL

2022

ZI Joval 35690 ACIGNE FRANCE

ENT05494 - D3587375 - AID01861

Departement ille et vilaine arl Mandataire - Le relais bretagne scop arl achat d'un pont bascule pour améliorer la traçabilité FORFAITAIRE 16 486,00 € 16 486,00 €	Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Quantité	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Non examiné en commission pour avis	Décision
		- Le relais bretagne scop	1 1		FORFAITAIRE	16 486,00 €	16 486,00 €		



TROCABI

2022

14 rue Louis et René Moine 35200 RENNES

ENT06065 - - AID01841

Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Quantité	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Non examiné en commission pour avis	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Trocabi	réaménagement du magasin de Bréquigny		FORFAITAIRE	5 000,00 €	5 000,00 €		

22 - CP DU 21/11/2022 - FAPA35 INVESTISSEMENT AAP IAE 2022

Référence Progos : CMI00894 Nombre de dossier : 22

Total général : 300 000,00 € 300 000,00 € 0.00 €

Source des informations : logiciel Progos

CONVENTION FINANCIERE PROJET D'INVESTISSEMENT

ENTRE

Le Département d'Ille-et-Vilaine représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil Départemental, autorisé à signer la présente convention en vertu de la délibération du Conseil Départemental en date du 21/11/2022

Ci-après désigné « Le Département » d'une part,

ET

xx, association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège social au xx , et représenté(e) par xx, président-e en exercice.

Ci-après désignée « La structure » d'autre part,

PREAMBULE

Considérant le projet initié et conçu par la structure intitulé xx conforme à son objet statutaire,

Considérant la délibération du Conseil départemental du 3 février 2022 approuvant le budget 2022 relatif à la politique départementale d'insertion,

Considérant la délibération de la commission permanente du 28 mars 2022 approuvant les termes de l'appel à projet IAE investissement 202 et autorisant son lancement,

Considérant la délibération de la commission permanente du 21 novembre 2022,

En conséquence, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, la structure s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les actions conformes à son objet social et à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule l'action suivante :

XX

Dans ce cadre, le Département contribue financièrement à cette ou ces actions.

Le Département n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

2.1 Afin de participer au financement du (des) bien(s) suivant(s) nécessaire(s) aux actions de la structure mentionnées à l'article 1, le Département attribue à la structure une subvention d'investissement d'un montant maximum de xx € pour les biens suivants :

-

- 2.2 Le projet d'investissement retenu a été présenté dans le cadre d'une opération plus globale d'un budget prévisionnel de xx €.
- 2.3 La subvention d'investissement attribuée par le Département ne peut en aucun cas être affectée à un autre objet que celui pour lequel elle est versée. La subvention d'investissement versée à la structure doit être amortie selon la méthode comptable qui s'y réfère.
- 2.4 Par ailleurs, il est expressément stipulé que le Département bénéficie d'un droit de reprise pendant la durée d'amortissement du bien qui s'exercera dans les cas suivants :
 - Arrêt de l'activité subventionnée,
 - Modification de l'affectation du(des) bien(s) subventionnés,
 - Résiliation anticipée de la présente convention,
 - Dissolution de la structure.

Ce droit s'exercera sous la forme d'un reversement de la subvention d'investissement calculée selon le prorata temporis suivant :

(Valeur subvention d'origine) X (durée d'amortissement de l'investissement - nombre d'années amorties)

Durée d'amortissement de l'investissement

- 2.5 Le manquement de la structure à ses obligations contractuelles, ou toute faute grave de sa part, pourra avoir pour effets :
- 2.5.1 L'interruption de l'aide financière du Département,
- 2.5.2 La demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués.

ARTICLE 3: MODALITÉ DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- 3.1 Le versement de la subvention de **xx** € s'effectuera à réception des factures certifiées acquittées et signées du président ou trésorier de l'opération d'investissement,
 - La subvention pourra être soldée pour un montant inférieur en cas de dépenses réalisées non suffisantes au regard des justificatifs fournis
- 3.2 Les factures certifiées acquittées et signées du président ou trésorier de l'opération d'investissement devront, en tout état de cause, être transmises au service offre d'insertion du Département dans le délai de 3 ans à compter de la date de la notification de l'attribution de la subvention. Au-delà de cette limite, la subvention sera caduque.

ARTICLE 4: JUSTIFICATIFS

- 4.1 La structure s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice du Département les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :
- Le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (modèle en annexe ou modèle CERFA n° 15 156 02), lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions ou de l'action [au choix].

- Les comptes annuels du dernier exercice clos (bilan, compte de résultat détaillé et annexes).

- Le rapport du Commissaire aux Comptes (et ce, si le montant total des subventions publiques est égal ou supérieur à 153 000 €) prévu par l'article L. 612-4 du code de commerce.
- Le dernier rapport d'activité de la structure.
- 4.2 Ces documents sont signés par le Président ou toute personne habilitée.

ARTICLE 5: OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES OU COMPTABLES DE LA STRUCTURE

5.1 La structure s'engage à porter à la connaissance du Département toute modification concernant ses statuts, la composition de son conseil d'administration, de son bureau, de son commissaire aux comptes et à lui communiquer copies, s'il le demande, des conventions passées sur le même objet avec d'autres partenaires.

La structure s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par le Département, ou par toute autre personne habilitée à cet effet, de l'emploi des fonds par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi que toute pièce justificative.

5.2 Les subventions non utilisées par la structure doivent être restituées.

En cas d'utilisation des fonds non-conforme à leur objet, le Département mettra en demeure la structure, par courrier recommandé avec accusé de réception, de respecter ses obligations. Celle-ci disposera d'un délai de deux mois pour présenter ses observations.

A la réception des observations de la structure au Département ou à défaut de réponse dans le délai susmentionné, le Département pourra exiger la restitution totale ou partielle de la subvention.

5.3 Par ailleurs, la structure s'interdit de reverser la subvention, objet de la présente convention, à d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres conformément à l'article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La structure s'interdit, pendant la durée d'amortissement du bien, sans l'accord du Département, d'aliéner totalement ou partiellement les biens meubles ou immeubles acquis avec la subvention départementale.

ARTICLE 6: ÉVALUATION

Le Département peut procéder, conjointement avec la structure, à l'évaluation des conditions de réalisation de l'action à laquelle il a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

ARTICLE 7: PRISE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention signée par l'ensemble des parties prend effet à la date de sa notification. Elle cessera de produire ses effets lorsque le droit de reprise mentionné à l'article 2 sera sans objet.

ARTICLE 8: AVENANT

Toute modification des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

ARTICLE 9: RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse : la résiliation par le Département n'entraînera, au profit de la structure, aucun versement de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 10: COMMUNICATION

La structure s'engage à faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités par elle, le soutien apporté par le Département, en lien avec les services de la communication du Département.

A Rennes, le

Le, la Président-te de xx

Le Président du Conseil départemental,

 $\mathbf{X}\mathbf{X}$

Jean-Luc CHENUT

Eléments financiers

Commission permanente

du 21/11/2022

N° 47254

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°27394	APAE : 2022-EXCLI001-4 LUTTE CONTR	RE LES EXCLUSIONS	
Imputation	204-58-20421.019-0-P211 Subv. Invest mobiliers matériels et études	- crise sanitaire	
Montant de l'APAE	184 714 €	Montant proposé ce jour	184 714 €
Affectation d'AP/AE n°27395	APAE : 2022-EXCLI001-5 LUTTE CONTR	RE LES EXCLUSIONS	
Imputation	204-58-20422.019-0-P211 Subv. Invest. Tiers privé Bâtiment - crise s	sanitaire	
Montant de l'APAE	112 586 €	Montant proposé ce jour	112 586 €
Affectation d'AP/AE n°27396	APAE : 2022-EXCLI001-6 LUTTE CONTR	RE LES EXCLUSIONS	
Imputation	204-58-204141.019-0-P211 Biens mobiliers, matériel et études(I) - cris	se sanitaire	
Montant de l'APAE	2 700 €	Montant proposé ce jour	2 700 €
TOTAL			300 000 €